



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/16250  
5 janvier 1984  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

---

LETTRE DATEE DU 5 JANVIER 1984, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL  
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU NICARAGUA AUPRES DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir le texte d'une note datée du 5 janvier 1984, adressée à M. Edgardo Paz Barnica, ministre des relations extérieures du Honduras par M. Miguel D'Escoto Brockmann, ministre des relations extérieures de la République du Nicaragua.

"Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les graves événements suivants.

Le 3 janvier dernier, à 0 h 30, deux vedettes, venant des eaux territoriales honduriennes dans le golfe de Fonseca, ont pénétré dans les eaux territoriales nicaraguayennes et ont lancé pendant 10 minutes des tirs de mortier sur le port de Potosi, dans le département de Chinandega.

Au même moment, un avion de type non déterminé a effectué contre le même port des tirs de harcèlement, lançant des roquettes qui sont tombées à 400 m des installations portuaires; les agresseurs ont ensuite regagné le territoire hondurien d'où ils venaient.

Le même jour, à 22 h 50, un autre avion de type non déterminé, qui venait du Honduras, a survolé le port de Potosi (département de Chinandega) et a lancé des tirs de roquettes qui ont atteint les installations du ferry de cette localité et ont détruit la demeure d'une famille de paysans; cet avion est ensuite reparti en direction du territoire hondurien. Aucune perte en vies humaines n'est à déplorer.

Le Gouvernement nicaraguayen proteste de la façon la plus officielle et la plus énergique auprès de votre gouvernement au sujet des graves événements décrits plus haut et qui s'ajoutent à la liste déjà interminable des actes de

provocation et de violation flagrante de notre souveraineté et de notre intégrité territoriale, et il exige de votre gouvernement un comportement qui soit plus conforme aux normes du droit international qui constituent les bases incontestables de la coexistence pacifique entre nos pays.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

Le Ministre des relations extérieures

(Signé) Miguel D'ESCOTO BROCKMANN\*.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Nicaragua  
auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Javier CHAMORRO MORA

-----

